



## FORMULAIRE DE SAISINE DU REFERENT DEONTOLOGUE

### 1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ OU DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : .....

**Interlocuteur**

Nom et prénom : .....

Qualité : .....

Coordonnées téléphoniques : .....

Courriel : .....

### 2. IDENTIFICATION DE L'AGENT OU DE LA PERSONNE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE CONSEIL DÉONTOLOGIQUE

#### 2.1. SITUATION ADMINISTRATIVE (SI APPLICABLE)

Nom et prénom :

Situation :  Titulaire       Stagiaire  
 Contractuel de droit public

Catégorie hiérarchique :  A       B       C

Cadre d'emplois/Grade : .....

Emploi/Poste occupé : .....

Temps de travail :  Temps complet     Temps non complet : .. / 35 h  
 Temps partiel (préciser la quotité) : .. %

Position administrative (activité, détachement, disponibilité, congé parental) :

.....

#### 2.2. ACTIVITÉ(S) PRIVÉE(S) EXERCÉE(S) AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (SI APPLICABLE)

Coordonnées de l'employeur : .....

Régime de travail :  Salarié     Activité libérale     Autre (Préciser).....

### 3. SAISINE

#### Rappel de procédure :

Dans les trois hypothèses ci-dessous rappelées (Objet de la saisine), l'autorité hiérarchique met en œuvre le contrôle déontologique organisé par les textes (premier palier). **Lorsqu'elle a un « doute sérieux » sur la compatibilité entre le projet de l'agent ou son projet de nomination et les obligations déontologiques qui s'imposent à l'agent ou au futur agent, elle saisit pour avis, préalablement à sa décision, le référent déontologue (deuxième palier).** Lorsque l'avis du référent déontologue ne permet pas de lever le doute, l'autorité hiérarchique saisit la HATVP (troisième palier).

**Saisine (expliquer de manière claire et précise les raisons de votre saisine, tout document jugé nécessaire et pouvant éclairer le référent déontologue est joint à la saisine).**

**Le projet de décision de l'autorité territoriale peut être joint à la saisine et a minima, il est attendu que soient précisés les éléments d'analyse qui justifient le « doute sérieux » qui suscite la saisine du référent déontologue.**

#### Objet :

- Projet de création ou de reprise d'entreprise par un agent qui n'occupe pas un emploi visé par l'article 2 du décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique.
- Projet de cessation temporaire ou définitive de fonctions afin d'exercer une activité privée lucrative par un agent qui n'occupe pas un emploi visé par l'article 2 du décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique.
- Projet de nomination (réintégration de fonctionnaire ou recrutement contractuel) d'une personne qui exerce ou a exercé au cours des trois dernières années une activité privée lucrative à un emploi visé par l'article 2 du décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, à l'exception des emplois de directeur général des services des régions, des départements, des communes de plus de 40.000 habitants et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40.000 habitants.

#### Observations de la collectivité ou de l'établissement public :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**DATE ET SIGNATURE :** .....



**5. DECISION DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

**- LE DOUTE SERIEUX EST LEVE**

OUI

NON

**- LA COLLECTIVITE OU L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC SOUHAITE SAISIR LA HATVP**

OUI

NON

**DATE ET SIGNATURE : .....**